

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : VOTE COMPTE
ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET
PRINCIPAL**

Date de la convocation : 22 mars 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Votants : 33</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 4</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI; Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD à Suzy REY à Jean Paul CLARET ; Philippe QUINTIN à Brigitte BIENASSIS ; Jean Paul PETIT à Patrick FALCON</p>
--	---

CONSIDERANT la fin de l'exercice 2017, le Conseil Communautaire est amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice du Président,

CONSIDERANT l'article L.2121-14 du CGCT, le Président s'est retiré au moment du vote.

Le Compte Administratif 2017 du budget principal se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **300 453.27€** correspondant **7 400 792.11€** de recettes réalisées pour **7 100 338.84€** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **19 845.38€** correspondant à **2 560 863.62€** de recettes réalisées pour **2 541 018.24€** de dépenses réalisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

- **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget principal et arrête les comptes de l'exercice.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Notifié et transmis en Préfecture
Le 6 avril 2018,

